****

**OTIS DESCENDONS DANS LA RUE POUR DÉFENDRE NOS EMPLOIS ET NOS SALAIRES, OBTENONS LE RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL !**

**Le projet de réforme du Code du Travail porté par Hollande, Valls et la ministre Myriam El Khomri a été présenté en conseil des ministres le 24 mars.**

Malgré quelques modifications apportées, à la marge, par le gouvernement le sens de cette loi régressive est maintenu. Il est inadmissible que des accords d’entreprises prévalent sur le Code du Travail : c’est ce que prévoit la loi «travail». En effet, si cette loi passe, la négociation d’entreprise deviendrait prioritaire sur la loi, les accords de branche et la convention collective. Le principe d’égalité entre les citoyens serait remis en cause.

**La loi «travail», répond aux exigences des grands patrons du Medef** de baisser le coût du travail, d’assouplir les critères du licenciement économique, d’étendre « les accords pour travailler plus et gagner moins » au prétexte de préserver l’emploi et la compétitivité avec une hausse du temps de travail et une baisse de la rémunération.

**RASSEMBLEMENT A 10H30 A TOULOUSE, MARENGO** (Jean Jaurès)

**L’essence même de ce projet de loi est d’augmenter le lien de subordination du salarié vis-à-vis de l’employeur** et renforcer le chantage à l’emploi sur les salariés et leurs représentants au prétexte de la crise économique et de ses conséquences.

**OTIS et le Medef en rêvait, le gouvernement le fait !**

Tous les projets en cours chez OTIS vont exactement dans le même sens que cette loi Travail : augmenter la productivité, faire baisser les salaires, organiser un chantage permanent contre les salariés en utilisant la concurrence, la crise économique et le développement technologique. Surveillance par la geolocalisation pour être encore plus rentable….

 **FAIRE RECULER LE GOUVERNEMENT SUR LA LOI TRAVAIL, C’EST AUSSI COMMENCER A FAIRE RECULER LES PROJETS D’OTIS.**

**RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI**

**Le 31 mars, participons massivement aux débrayages et manifestations !**

**Facebook : cgt otis**

**Site internet :** [**http://otis.reference-syndicale.fr/**](http://otis.reference-syndicale.fr/)